



La transition juste ou

« *No jobs on a dead planet* »

Lydie Gaudier ■ Juin 2018

Un peu d'histoire...

La formulation « Just transition » a été lancée dans les années '90 par Tony Mazzocchi, le président du syndicat américain « Oil, Chemical and Atomic Workers Union », qui a proposé le premier la création d'un « superfonds » pour aider les travailleurs, évincés de leur emploi pour des raisons de protection de l'environnement, à accéder à l'enseignement supérieur.

Il s'agissait de transformer l'approche défensive des syndicats des secteurs polluants de l'énergie et de la chimie par rapport à la prise de conscience croissante des enjeux de protection de l'environnement en une force de proposition.

L'idée était lancée que la protection de l'environnement et la défense de l'emploi pouvaient aller de pair dans le cadre d'une politique économique alternative au néolibéralisme mondialisé basée sur la justice sociale, le renforcement du rôle de l'Etat, la démocratie économique, dans le cadre d'une alliance entre mouvements sociaux et citoyens altermondialistes.

Lors de son deuxième Congrès mondial, la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente plus de 170 millions de travailleurs dans le monde, a repris la notion en 2010 par le biais de l'adoption d'une résolution sur la lutte contre le changement climatique par le développement durable et « la transition juste ». Elle a réaffirmé la nécessité d'une transition juste lors de son troisième Congrès à Berlin en 2014.

La Confédération européenne des syndicats (CES) s'est ensuite appropriée le concept qui a progressivement percolé au niveau des organisations des Etats membres dont la Belgique. La question qui se pose est : si la concertation sociale est nécessaire pour accompagner le modèle de production dans la transition juste, est-elle suffisante compte tenu de l'ampleur des réformes nécessaires ? La réponse est négative si elle n'est pas accompagnée de politiques publiques ambitieuses.

Définition : les 5 piliers de la transition juste

La transition juste telle que théorisée au fil du temps par le mouvement syndical repose sur 5 piliers :

- le dialogue entre les pouvoirs publics et les principaux acteurs, dont les représentants des entreprises, des syndicats, des autorités locales et régionales, et des associations ;
- des emplois verts et décents grâce à des investissements domestiques dans les (nouvelles) technologies bas carbone, la R&D et l'innovation, et le transfert de technologies ;
- des compétences « vertes » : des stratégies actives d'éducation, de formation, de développement des compétences au service d'une économie bas carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, à l'initiative des pouvoirs publics ;

- le respect des droits de l’Homme et du travail : la prise de décision démocratique et le respect des droits de l’homme et du travail sont essentiels pour garantir une représentation juste des intérêts des travailleurs et des communautés au plan national ;
- des systèmes de protection sociale forts et efficaces.

Un concept devenu (parfois trop) officiel et consensuel...

La transition juste figure désormais dans plusieurs textes au niveau des institutions de gouvernance internationale :

- lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 16) à Cancun, en 2010, l’importance de la transition juste a été intégrée dans la déclaration finale en vue de « créer des emplois décents et de qualité dans le cadre d’une transition vers une société à faible émission de carbone et apte à résister au changement climatique » ;
- en 2012, lors du Sommet de la Terre Rio+20, la transition juste est entrée dans la déclaration finale mais de manière ambiguë puisqu’elle a servi d’argument à la nécessité de prévoir « des programmes destinés à aider les travailleurs à s’adapter à l’évolution du marché du travail ».

En décembre 2015, la COP 21 qui s’est tenue à Paris a débouché sur un accord sur le climat qui encadrera l’action mondiale à long terme. Même si le texte n’est pas aussi ambitieux que les syndicats et ONG l’auraient souhaité, la transition juste réclamée par le mouvement syndical international figure dans son préambule. Cependant, les changements nécessaires sont d’une telle ampleur qu’ils affectent virtuellement l’ensemble des aspects de notre mode de vie et impliquent une restructuration radicale des politiques économiques au niveau mondial. Or, la somme des engagements pris à Paris par les parties à l’Accord conduit à une augmentation de 8 % des émissions en 2030 par rapport à 2013... Le fossé restait donc grand entre la théorie et la pratique!

L’Organisation internationale du travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour l’environnement se sont appropriés le concept de transition juste. L’OIT a adopté, quant à elle, dès 2013, une résolution proposant un cadre d’action pour une transition juste.

En juin 2014, cette résolution a été complétée par l’adoption des principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, à l’attention des gouvernements et des partenaires sociaux.

Les organisations internationales telles que les Nations Unies et ses agences spécialisées, l’Union européenne et de nombreux Etats dont la Belgique, ont fait leur la conception de transition juste. Elle la perçoit comme une solution aux défis climatiques et environnementaux actuels, pariant sur le fait que moyennant la révolution que constituent néanmoins la sortie des énergies fossiles, la réduction de l’empreinte écologique et davantage de justice sociale, l’organisation de la société actuelle basée sur la croissance de la production et l’emploi pourrait se poursuivre indéfiniment. Est-ce suffisant ? D’un autre côté, il faut se rendre compte que parvenir à un compromis suffisamment ambitieux au niveau international est un exercice extrêmement difficile.

... Mais aussi une force de proposition associative, syndicale et parfois politique (« *social power* »)

La transition juste est parallèlement devenue un élément incontournable de la réflexion altermondialiste qui s'est notamment affirmée dans les forums sociaux mondiaux de 2013, 2015, 2016 et 2018 et s'est cristallisée en de nombreuses initiatives et propositions remettant en cause de manière plus ou moins radicales le système économique capitaliste tel qu'il fonctionne.

Le mouvement altermondialiste, au contraire des instances officielles citées ci-dessus, envisage la transition juste comme force de résistance et considère celle-ci en tant qu'alternative au système capitaliste. Il met fondamentalement en cause la marchandisation de la nature via, par exemple, la tarification du carbone ou le développement d'incitants à la reforestation, comme étant en mesure d'apporter une réponse à la crise écologique.

La dimension de justice sociale de la transition est ainsi élargie pour incorporer, outre les travailleurs, l'ensemble des groupes discriminés que sont les peuples indigènes, les communautés autochtones et les femmes.

Les altermondialistes réclament le contrôle démocratique et l'accès durable pour tous à l'énergie et aux biens communs naturels que sont l'eau, les semences et les ressources naturelles, ainsi que leur gestion au niveau local et sur une base décentralisée et la remise en cause du concept de croissance économique.

Si le mouvement syndical est divisé sur sa conception de la transition juste en fonction des secteurs représentés et de la diversité des situations socio-économiques rencontrées, il s'agit de souligner que le contrôle public et démocratique du secteur de l'énergie fait, en tous cas, l'unanimité.

Dans un marché de l'énergie libéralisé, il s'avère en effet impossible de concilier les variables que sont l'accès pour tous à l'énergie, la protection de l'environnement et la sécurité d'approvisionnement.

Néanmoins, si une transition radicale est possible, elle doit être fondée sur un mouvement démocratique de grande ampleur dans lequel les syndicats ont un rôle clé à jouer.

Des initiatives significatives relevant du « *social power* »

Trade Union for Energy Democracy (TUED)

En 2012, partant du constat que malgré la croissance de la production énergétique mondiale, 1,6 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, n'ont pas un accès durable à l'électricité, le réseau Trade Union for Energy Democracy (TUED) s'est constitué pour proposer un contrôle public et démocratique du secteur énergétique comme fondement de la transition juste.

« One million climate jobs »

En lien avec les acteurs associatifs, les syndicats britanniques ont lancé, en 2014, la campagne « One million climate jobs ».

Le message est qu'un objectif de réduction de 86 % des émissions de CO₂ du Royaume-Uni en 20 ans pourrait être réalisé grâce à l'embauche d'un million de personnes en une année dans des emplois stables correctement rémunérés au sein d'un « service national du climat » et la création de 500.000 emplois induits des activités de ce vaste service public.

La campagne « One million climate jobs » couvre aujourd'hui au moins 6 pays : le Canada, l'Afrique du Sud, la Norvège, l'Etat de New York, la Grande-Bretagne, la France et le Portugal.

Jobs4climate

Plus près de nous, la campagne Jobs4Climate lancée en 2014 par la Coalition Climat a chiffré que des investissements durables dans la rénovation des logements, l'énergie renouvelable, un réseau d'électricité intelligent et des transports respectueux de l'environnement permettraient de créer 60.000 emplois supplémentaires en Belgique.

La Coalition Climat existe depuis 2008. Elle réunit plus de 70 organisations de la société civile belge (ONG environnementales, de coopération au développement, syndicats, conseils de la jeunesse, mouvements citoyens) autour de la justice climatique.

Pour un Pacte Finance-Climat européen

Sur le plan politique, citons également l'appel pour un Pacte Finance-Climat européen lancé en France à l'initiative du climatologue Jean Jouzel et l'économiste Pierre Larroustourou. Ils estiment que si les gouvernements ont mis 1.000 milliards d'euros sur la table en 2008 pour sauver les banques, l'urgence environnementale justifierait qu'une somme équivalente soit débloquée pour sauver le climat.

Le pacte serait financé par la création monétaire de la BCE (Banque centrale européenne) et par une contribution Climat de 5 % sur les bénéfices des entreprises. Pendant 30 ans, chaque pays disposerait ainsi d'un droit de tirage correspondant à 2 % de son PIB pour financer la transition énergétique.

Afrique du Sud : une grève pour la transition juste ?

En Afrique du Sud, le syndicat national des travailleurs du métal (NUMSA) a déclaré qu'il serait prêt à s'engager dans une grève pour défendre l'emploi de 40.000 travailleurs de six centrales au charbon menacées de fermeture par les pouvoirs publics. Le syndicat a mis cette revendication en lien avec la collectivisation de la propriété du secteur des énergies renouvelables, l'arrêt de la libéralisation du secteur de l'énergie et le refus d'une augmentation de 20 % du prix de l'électricité. En mars 2018, NUMSA a engagé une action en justice contre l'autorisation de 27 projets privés d'énergies renouvelables, s'appuyant sur la ratification de l'Accord de Paris par l'Afrique du Sud qui fait référence à la transition juste.

La transition juste, un enjeu important de la COP 24 à Katowice (Pologne)

La COP 24, qui se tiendra en 2018 du 3 au 14 décembre dans la ville minière de Katowice en Pologne, revêt une dimension symbolique pour le mouvement syndical.

En effet, le choix de la ville de Katowice pour accueillir la conférence représente une opportunité pour renforcer la place de la transition juste et du travail décent dans les négociations internationales de lutte contre le changement climatique.

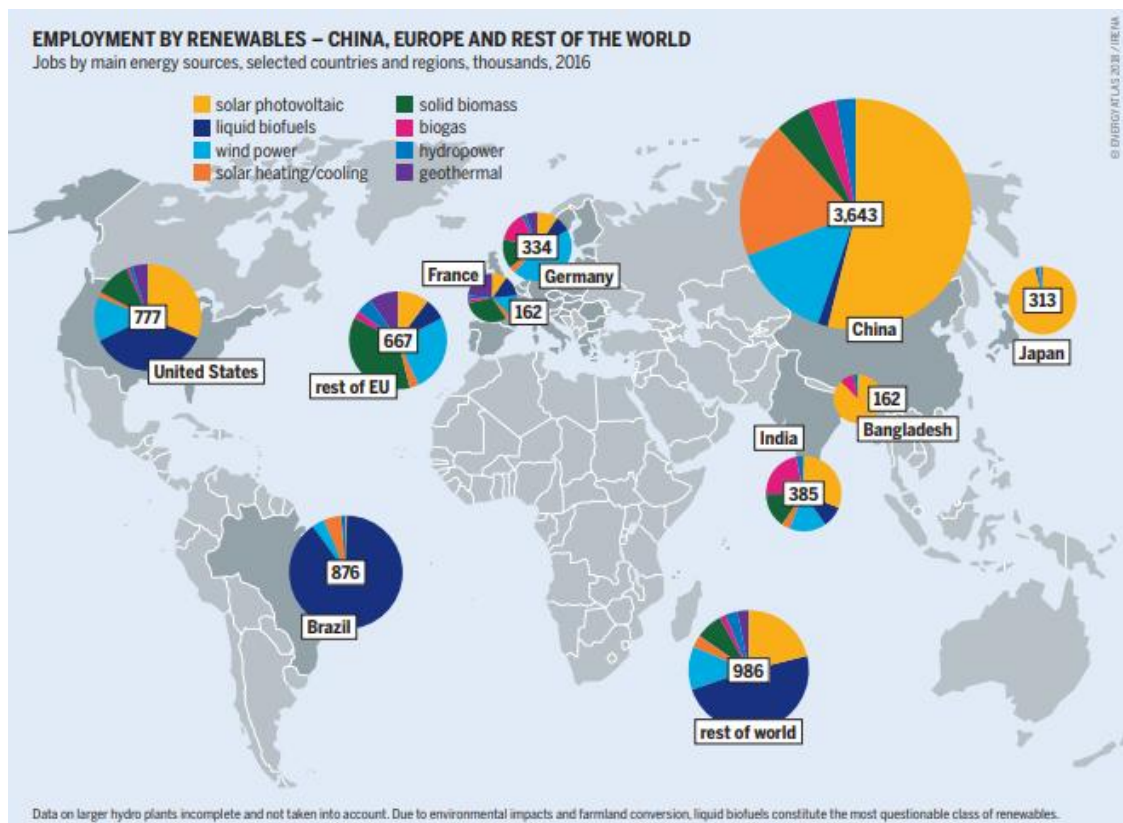
C'est ainsi que le monde syndical demande qu'y soit adoptée officiellement une « Déclaration de Katowice pour la transition juste » !

Une telle déclaration confirmerait l'engagement des gouvernements de baser leurs actions en faveur du climat sur les principes de la transition juste et du travail décent.

En marge de cette déclaration, un « Plan d'action de Katowice pour la transition juste » devrait être adopté par la COP avec pour objectifs de :

- récolter les expériences des différents pays en matière de soutien aux travailleurs et aux communautés en transition ;
- fournir les lignes directrices aux pays quant à la manière d'intégrer à leurs politiques climatiques la transition juste et le travail décent, ainsi que la création et le maintien d'emplois de qualité ;
- généraliser la référence à la transition juste et au travail décent dans les différentes dimensions des politiques climatiques (atténuation, adaptation, finance, technologie, renforcement des capacités) ;
- donner un mandat afin qu'ils financent des projets visant à créer des emplois de qualité et durables dans des régions potentiellement affectées par la transition vers une économie bas carbone (via le « Fonds vert pour le climat »).

Nombre d'emplois occupés dans les énergies renouvelables en 2016 dans le monde



Dans son rapport intitulé « Énergies renouvelables et emplois – Bilan annuel 2017 », l’IRENA (Agence internationale des énergies renouvelables) souligne que les énergies renouvelables ont employé 9,8 millions de personnes en 2016 contre 5 millions en 2012. La Chine, le Brésil, les Etats-Unis, l’Inde, le Japon et l’Allemagne sont les pays qui comptent le plus grand nombre d’emplois dans ce secteur.

Le nombre de personnes travaillant dans le secteur des énergies renouvelables pourrait atteindre les 24 millions d’ici à 2030, compensant les pertes d’emplois dans le secteur des combustibles fossiles.

Néanmoins, la demande mondiale en énergie continue actuellement de croître. Les énergies renouvelables et l’utilisation des énergies fossiles se développent donc ensemble et devraient continuer ainsi jusqu’en 2030 d’après les prévisions.

La transition juste : un concept, deux visions

Pour résumer, deux conceptions de la transition juste peuvent être distinguées (de façon relativement caricaturale néanmoins) dans le mouvement syndical international :

- la transition juste comme version actualisée d'un capitalisme social-démocrate qui deviendrait écologiquement soutenable grâce à une politique keynésienne de stimulation de la demande pour des biens et services plus « verts » dans le cadre d'une économie décarbonisée et au développement de la concertation sociale en matière d'environnement ;
- la transition juste comme processus de rupture avec le système économique et social en vigueur à travers le développement d'emplois verts, des énergies renouvelables, des transports publics, de la reconversion industrielle, la sortie des énergies fossiles, mais dans le cadre d'un contrôle public et démocratique. Le développement du rapport de forces nécessaire à cette démocratisation économique et sociale radicale proviendrait d'une alliance avec les mouvements sociaux et populaires, seule stratégie capable d'enrayer la dynamique destructrice de l'accumulation sans fin du capital. Cette interprétation alternative de la transition juste pourrait être le commencement d'un programme d'écosocialisme et de planification écologique dans le mouvement syndical.

Partisan de cette dernière option, Sean Sweney (réseau TUED – Trade Union for Energy Democracy) estime que :

« La conclusion la plus importante que doit tirer le mouvement syndical [...] est que la transition vers un avenir soutenable et sans carbone ne peut être laissée aux mains de la classe des investisseurs, des PDG des multinationales ou des gouvernements qui refusent de briser avec le modèle actuel de croissance et l'impératif du profit maximum [...] Il n'y aura pas de transition juste sans une profonde transformation politique et sociale, et cette transformation dépendra de la remise en question des rapports de propriété existants ainsi que de l'élargissement de la démocratie à tous les niveaux [...] Il n'y aura pas une telle transformation tant et aussi longtemps que le mouvement syndical et ses alliés n'auront saisi pleinement que cette transformation est non seulement possible mais absolument nécessaire.

Quoiqu'il en soit, les débats autour de la transition juste pointent le fait que la transition écologique peut être potentiellement injuste et que, si elle répond à l'objectif supérieur qu'est la survie de la planète, elle ne peut aboutir si elle est réalisée aux dépens des travailleurs et des citoyens.

Sources

www.rise.be

<http://www.fgtb.be/-/les-syndicats-a-rio-20-pour-une-transition-juste-1>

<https://www.cahiersdusocialisme.org/syndicalisme-et-transition-juste-en-quete-dune-vision-transformatrice/>

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2014-4-page-111.htm>

<http://unionsforenergydemocracy.org/>

http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_432864/lang--fr/index.htm

<http://www.irena.org/>

<https://www.campaigncc.org/climatejobs>

<http://www.climatjusticesociale.org/>

<https://climat-2020.eu/fr/>

<http://unionsforenergydemocracy.org/resources/tued-publications/>

<https://www.ituc-csi.org/climate-justice-and-industrial>

<http://www.oecd.org/environment/cc/g20-climate/collapsecontents/Just-Transition-Centre-report-just-transition.pdf>